



## **RECRUTEMENT D'ADJOINT DE SECURITE**

Il est actuellement possible de s'inscrire pour participer aux sélections pour devenir adjoint de sécurité. Ce recrutement est ouvert sur toute la zone Est, c'est à dire les 18 départements du Grand-Est et de la Bourgogne Franche Comté.

### ***Les missions des ADS***

Les ADS assistent les fonctionnaires de police dans l'exercice des missions de prévention et de répression de la délinquance, de surveillance générale et d'assistance aux victimes. Ils peuvent à ce titre, par exemple, participer à l'accueil et à l'information du public, effectuer des patrouilles et des interventions de police. Ils seront affectés, en fin de formation initiale rémunérée de 14 semaines, en sécurité publique, ou, si les départements en disposent, dans des services d'autres directions (police aux frontières par exemple).

### ***Les conditions d'accès aux sélections***

- Sans condition de diplôme,
- Être âgé de 18 ans à moins de 30 ans à la date de la première épreuve,
- Être de nationalité française.

Le détail des conditions est consultable sur le site [www.lapolicenationalerecrute.fr](http://www.lapolicenationalerecrute.fr)

### ***Calendrier :***

- Inscriptions closes le 1<sup>er</sup> Octobre 2018,
- Epreuves sportives à partir du 5 novembre 2018,
- Commissions de sélection à partir du 19 novembre 2018.

### ***Rémunération et promotion sociale***

Employés à temps plein pour une durée de trois ans renouvelable une fois, les ADS sont rémunérés sur la base du SMIC. Après un an de service, les ADS bénéficient d'un accès réservé au concours de gardien de la paix. C'est le concours interne. Les ADS lauréats feront alors partie intégrante de la fonction publique d'Etat qui implique des possibilités d'évolution professionnelle très diversifiées. Les ADS bénéficient en outre d'une préparation gratuite à ce concours. Ils peuvent aussi disposer de dispositifs d'accompagnement dans le cadre d'une recherche d'emploi en dehors de la police nationale.

*Où se rendre pour obtenir tous les détails concernant le recrutement, le métier des ADS et pour s'inscrire ?*

Le site [www.lapolicenationalerecrute.fr](http://www.lapolicenationalerecrute.fr) permet de télécharger les dossiers d'inscription. Il permet aussi et surtout d'accéder à la description des épreuves de sélection et à des témoignages d'ADS.

Pour la région du Grand Est, il est possible de contacter ou de rencontrer des délégués au recrutement en composant le 03 87 16 13 69. Les questions peuvent être posées par mail sur la boîte courriel suivante :

[info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr](mailto:info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr)

Pour la région Bourgogne Franche-Comté, il est possible de contacter un délégué au recrutement en composant le 03 80 44 54 88.

## CONTACTS



Direction zonale au recrutement et à la formation de la police nationale Est

Metz : 03 87 16 13 69

Dijon : 03 80 44 54 88

[info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr](mailto:info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr)

Gestion des dossiers de candidature :

Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur :

03 80 44 59 06

[sgami57dr-recrutement@interieur.gouv.fr](mailto:sgami57dr-recrutement@interieur.gouv.fr)

[lapolicenationalerecrute.fr](http://lapolicenationalerecrute.fr)

